

Renseignements généraux

Note : Afin d'alléger le texte, les termes et expressions utilisés englobent les deux genres grammaticaux

Qui doit remplir cette déclaration

Cette déclaration s'adresse aux personnes exerçant ou ayant une formation pour exercer une profession ou un métier qui correspond au Québec à une des professions ou à un des métiers réglementés suivants :

- professions régies par un ordre professionnel (à l'exception des **médecins**, veuillez consulter et signer la **Déclaration d'un diplômé international en médecine souhaitant exercer la profession de médecin au Québec**);
- métiers et occupations de l'industrie de la construction (industrie réglementée par la Commission de la construction du Québec);
- qualifications professionnelles réglementées par Emploi-Québec (qualifications réglementées hors construction);
- professions du secteur financier et des assurances (réglementées par l'Autorité des marchés financiers).

Marche à suivre

Pour savoir si vous devez signer cette déclaration, consultez la liste des professions et des métiers réglementés apparaissant au verso.

Si votre métier ou profession s'y retrouve, veuillez prendre connaissance de la Déclaration qui suit, puis la remplir, la signer, joindre l'original à votre dossier et en garder une copie.

Déclaration

Je, _____, exerçant ou ayant une formation
Prénom et nom de famille
pour exercer la profession ou le métier de _____, déclare :
Profession ou métier

- avoir pris connaissance des démarches à réaliser et des conditions à remplir pour obtenir une autorisation légale d'exercice de ma profession ou de mon métier au Québec, qui sont présentées dans le site Internet suivant : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/professions-metiers/index.html>;
- être informé de la difficulté pour un candidat exerçant une profession ou un métier réglementés au Québec de satisfaire aux exigences requises pour l'obtention d'une autorisation légale d'exercice de ma profession ou de mon métier au Québec.

En conséquence, je comprends :

- que l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) ne garantit aucunement que j'obtiendrai l'autorisation d'exercer ma profession ou mon métier au Québec;
- que le diplôme ou le permis d'exercice obtenu hors du Québec ne me donne pas automatiquement le droit d'exercer ma profession ou mon métier au Québec;
- que, pour exercer ma profession ou mon métier au Québec, ou pour porter un titre professionnel réservé, je dois obtenir une autorisation d'exercice auprès de l'organisme qui réglemente l'exercice de ma profession ou de mon métier au Québec et que, pour obtenir cette autorisation d'exercice, je devrai me soumettre aux exigences établies par cet organisme et qu'il est possible que je ne réussisse pas à y répondre ou que je n'y réponde que partiellement;
- que je dois communiquer le plus rapidement possible avec l'organisme de réglementation compétent au Québec si je souhaite y exercer ma profession ou mon métier;
- que je pourrais éprouver de la difficulté à m'inscrire à une formation d'appoint en vue de répondre aux normes établies par cet organisme de réglementation afin d'obtenir, éventuellement, le droit d'exercer ma profession ou mon métier au Québec;
- que, pour exercer une profession régie par un ordre professionnel au Québec, je dois **réussir l'examen de connaissance de la langue française**, si je ne peux pas fournir la preuve, conformément à l'article 35 de la Charte de la langue française (chapitre C-11), que je possède une connaissance appropriée de cette langue.

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville Pays ou territoire Date (année, mois, jour)

Signature

Liste des professions et des métiers réglementés au Québec visés par cette Déclaration

Professions régies par un ordre professionnel

Acupuncteur
Administrateur agréé
Agronome
Architecte
Arpenteur-géomètre
Audiologiste
Audioprothésiste
Avocat
Chimiste
Chiropraticien
Comptable professionnel agréé
Conseiller d'orientation
Conseiller en ressources humaines ou en relations industrielles agréé
Criminologue
Dentiste
Denturologiste
Diététiste
Ergothérapeute
Évaluateur agréé
Géologue
Huissier de justice
Hygiéniste dentaire
Infirmière et infirmier
Infirmière et infirmier auxiliaires
Ingénieur
Ingénieur forestier
Inhalothérapeute
Interprète agréé
Médecin vétérinaire
Notaire
Opticien d'ordonnances
Optométriste
Orthophoniste
Pharmacien
Physiothérapeute
Podiatre
Psychoéducateur
Psychologue
Sage-femme
Sexologue
Technicien dentaire
Technologiste médical
Technologue en électrophysiologie médicale
Technologue en imagerie médicale – médecine nucléaire
Technologue en imagerie médicale – radiodiagnostic
Technologue en radio-oncologie
Technologue professionnel
Terminologue agréé
Thérapeute conjugal et familial
Thérapeute en réadaptation physique
Traducteur agréé
Travailleur social
Urbaniste

Métiers réglementés et occupations spécialisées de l'industrie de la construction

Arpenteur
Boutefeu-foreur
Briqueur-maçon
Calorifugeur
Carreleur
Charpentier-menuisier
Chaudronnier
Cimentier-applicateur
Couvreur
Électricien
Électricien spécialisé en installation de systèmes de sécurité Ferblantier
Ferrailleur
Frigoriste
Grutier
Mécanicien d'ascenseur
Mécanicien industriel
Mécanicien de machines lourdes
Mécanicien en protection-incendie
Monteur-assembleur
Monteur de lignes
Monteur-mécanicien (vitrier)
Opérateur d'équipement lourd
Opérateur de pelles mécaniques
Peintre
Plâtrier
Poseur de revêtements souples
Poseur de systèmes intérieurs
Scaphandrier
Soudeur
Soudeur en tuyauterie (haute pression)
Tuyauteur

Qualifications professionnelles réglementées – Secteur hors construction

Boutefeu
Eau potable
Électricité
Gaz
Halo carbures
Inspection d'installations sous pression
Mécanique de machines fixes
Mécanique de systèmes de déplacement mécanisé
Réfrigération
Soudage
Traitement des eaux usées
Tuyauterie
Tuyauterie de procédés techniques
Chauffage combustion au mazout
Eau potable
Électricien

Professions réglementées du secteur financier

L'Autorité des marchés financiers délivre un certificat de représentant aux agents ou courtiers qui œuvrent dans les domaines suivants :
Assurances
Planification financière
Valeurs mobilières